

FICHE DOCUMENTAIRE IFM n° 4/08

Objet : Le Conservatoire du Littoral

-0-

« Les plages, où la mer nous livrait les fruits d'une agitation millénaire, étonnante galerie où la nature se classait toujours à l'avant-garde, sous le piétinement des foules ne servent plus guère qu'à la disposition et à l'exposition des rebuts », ainsi s'exprimait amèrement Claude Lévi-Strauss il y a un peu plus d'un demi siècle (Tristes Tropiques, 1955).

Depuis, grâce à la sagesse des hommes, une fois n'est pas coutume, une forme de reconquête a été mise en place, et parmi les mesures phare de cette entreprise collective, la création d'un Conservatoire du Littoral occupe une place de choix.

Les origines

Le « Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres » est un établissement public national créé par la loi du 10 juillet 1975 avec pour mission de sauvegarder les espaces naturels côtiers ou lacustres, d'intérêt biologique et paysager. Créé pour freiner les activités dévastatrices des promoteurs immobiliers, notamment sur les côtes méditerranéennes, le conservatoire est devenu au fil des ans le bras armé de la politique de protection du littoral de l'Etat.

Les missions

Il s'agit, dans une perspective de gestion intégrée de la zone côtière, d'assurer l'équilibre entre la préservation du patrimoine naturel marin et côtier, des espèces de flore et faune marines et côtières d'une part, et les activités économiques (pêche, aquaculture, conchyliculture, nautisme,...) et la présence humaine, locale ou estivale, d'autre part.

Les missions du Conservatoire ont été étendues en 2002 au domaine public maritime et son budget réévalué à 45 millions d'euros en 2007 : soit 35 M€ par l'Etat et 10 M€ « extérieurs » (collectivités territoriales, agences de l'eau, Union Européenne, mécénat).

La mise en œuvre d'une politique foncière de sauvegarde des espaces littoraux et lacustres par le Conservatoire en fait une véritable agence foncière publique, dotée de moyens juridiques et financiers étatiques, qui remplit sa mission principalement par l'acquisition puis le réaménagement de terrains fragiles ou menacés.

Le Conservatoire s'attache en outre à développer, à maintenir ou à faire renaître les activités économiques traditionnelles pour valoriser le patrimoine naturel et culturel et rechercher l'équilibre entre le développement touristique et la protection des sites. Toutes initiatives qui entraînent des créations d'emplois et de nouveaux métiers durables (gardiens de sites,

éducateurs, animateurs, apprentis en insertion,...). Plusieurs centaines d'agriculteurs, dans le cadre d'une convention avec le Conservatoire, perpétuent cultures, élevages et productions ancestrales (vignes, ovins de pré salés, chevaux, salins, huileries, savonneries,...).

Le Conservatoire s'est fixé pour objectif de posséder 30 % des côtes d'ici à 2050, alors qu'il en contrôle à peine 12 % aujourd'hui.

L'organisation

Un conseil d'administration, réunissant 15 élus, locaux et nationaux, et *3 personnes qualifiées*, est chargé de définir les priorités, notamment en matière d'acquisitions. Il travaille en étroite collaboration avec neuf conseils de rivages qui associent conseillers généraux et régionaux, proches du terrain. La gestion des sites (entretien, surveillance, accueil des visiteurs), après travaux éventuels de remise en état, est confiée en priorité et dans 60 % des cas aux communes. Sinon, les départements, les fondations, les associations, voire certains établissements publics, assurent cette gestion.

Les enjeux

L'action du Conservatoire se situe avant tout dans un contexte de politique intégrée de l'aménagement du territoire. Il s'agit de privilégier une urbanisation vers l'intérieur des terres pour préserver le rivage, son attractivité et la valeur économique du territoire. Ensuite, le Conservatoire doit étendre sa compétence à la mer et prendre une véritable dimension marine vers le large. C'est ainsi que le décret du 16 octobre 2006 l'autorise à faire des propositions aux autorités compétentes, notamment aux préfets maritimes, pour la gestion du domaine maritime qui lui sera affecté.

Les contrats d'objectifs Etat-Conservatoire

Le premier contrat pour la période 2006-2008 a été signé en juillet 2006. Les orientations essentielles portent sur :

- **L'intervention foncière**, dans le cadre d'une stratégie à long terme définie en 2004, avec des grands objectifs (proximité de la mer, équilibre géographique et écologique, réhabilitation des grands sites, maintien du paysage agricole traditionnel) et des critères d'intervention (lutte contre la pression urbaine et la dégradation des terrains, ouverture au public).
- **L'ingénierie de gestion** : le Conservatoire suit la qualité de la gestion de ses terrains confiée à des tiers (collectivités territoriales par exemple) et définit les objectifs en matière de qualité patrimoniale.
- **La restauration et l'aménagement** des sites afin, d'une part, de préserver la valeur écologique et paysagère du patrimoine et, d'autre part, de concilier accueil du public et protection des espaces.
- **L'utilisation d'outils d'évaluation et de suivi** pour développer et renforcer la performance du Conservatoire.

Quelques chiffres

Au 1^{er} juin 2008, le Conservatoire protégeait 117.000 hectares de domaine terrestre et maritime en métropole et dans les DOM, soit 12 % du littoral et plus de 1.000 km de rivage.

Le Conservatoire acquiert en moyenne 2 à 3.000 hectares chaque année.

En métropole, les communes littorales comptent environ 6 millions de résidents permanents, soit une densité près de trois fois supérieure à la moyenne nationale (272 h/km² contre 108), le département des Alpes Maritimes restant le champion toutes catégories avec 2.500 h/km².

Les sites emblématiques

- Le massif dunaire du Marquenterre (Somme) sur 3.000 ha ;
- Le Mont Saint Michel, un des paysages les plus exceptionnels de notre patrimoine ;
- Le golfe du Morbihan, avec un projet en cours d'élaboration de Parc Naturel Régional regroupant 38 communes ;
- La Corniche basque, dernier grand espace naturel sur le littoral basque français ;
- L'étang de Thau, 7.500 ha en Languedoc-Roussillon, bastion de la conchyliculture ;
- Les Agriates en Corse, le plus vaste site du conservatoire avec 5.300 ha acquis et 5.000 ha de terrains communaux
- Les lacs d'Annecy, du Bourget et le Léman.

Le mécénat

Neuf entreprises ou fondations sont des partenaires fidèles du Conservatoire :

- La Fondation Banques Populaire pour la restauration du patrimoine bâti ;
- La Fondation Dexia Crédit Local pour l'édition des guides de découverte ;
- La Fondation EDF DiversiTerre pour l'achat et l'aménagement de sites littoraux ;
- La Fondation Gaz de France, pour l'acquisition, la restauration, la photographie ;
- La Fondation MACIF pour la création d'emplois et la réinsertion ;
- La Fondation Procter & Gamble pour la protection du littoral, pour les études et la recherche ;
- La SAUR, pour la ressource en eau des jardins du Rayol dans le Var ;
- La Fondation Total pour la biodiversité et la mer, pour l'aménagement de terrains et la sensibilisation pédagogique ;
- Veolia Environnement pour le nettoyage des plages et la collecte des déchets.

Les hommes

Jérôme BIGNON, député UMP de la Somme, succédant à Didier QUENTIN, député UMP de Charente Maritime, a pris le 27 février 2008 la présidence du Conservatoire. Il est également Président de la Commission permanente du Conseil National du Littoral et Président de « Rivages de France ».

Directeur : Emmanuel LOPEZ (depuis 2004), ex-directeur du Parc National de Port-Cros

Directeur adjoint : Bernard GÉRARD

Responsable de l'appui à la gestion et à l'évaluation des sites : Patrick BAZIN

Déléguée à la communication et au mécénat : Anne KONITZ

Sources : - Le Monde et « Les cahiers de la compétitivité » - spécial littoral - de juin 2008, édités par l'Agence Média Thème en partenariat avec le Conservatoire du Littoral.

- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire